

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Annabelle Pando

**Assurance-vie luxembourgeoise :
la Cour de cassation valide le paiement
des primes par apport de titres**

DOCTRINE

Page 7

■ Environnement

Emmanuel Le Galloc'h

**La finance se met au vert : les green
bonds séduisent et se précisent**

JURISPRUDENCE

Page 11

■ Civil

Nicolas Bargue

**L'autorité de la chose jugée au pénal
sur le civil à l'épreuve du concours
d'actions de l'acquéreur
(Cass. 1^{er} civ., 6 avr. 2016)**

Page 17

■ Personnalité morale

Sandie Lacroix-De Sousa

**Les personnes morales privées
de droit à la vie privée
(Cass. 1^{er} civ., 17 mars 2016)**

CULTURE

Page 22

■ Pérégrinations

Laurence de Vivienne

Jardins de rêve en Irlande du Nord

DOCTRINE

Environnement

La finance se met au vert : les green bonds séduisent et se précisent ^{119e8}

Emmanuel LE GALLOC'H, Élève avocat

Dans le cadre de la finance durable, les obligations vertes, dites aussi *green bonds*, sont aujourd'hui en plein essor. Pour autant, l'étude de ces titres financiers qui permettent de financer des projets verts démontre une absence de cadre normatif alors que les investisseurs ont besoin de sécurité face à la pratique du *greenwashing*, consistant à recouvrir d'un vernis vert ce qui ne l'est pas nécessairement.

Le sommet de la COP21 en décembre dernier fut l'occasion de faire revenir sur le devant de la scène financière les *green bonds*, dits aussi « obligations vertes ». Ces titres ne sont rien de moins que des obligations certes, mais des obligations thématiques, dans la même lignée que des *Sukuks* (obligations respectant les règles de la Charia), avec pour objet de financer des projets environnementaux.

Le 1^{er} février 2016, l'agence de notation Moody's a estimé que l'émission de *green bonds* pourrait atteindre plus de 50 milliards de dollars cette année, alors même qu'en 2012 le montant émis n'en était qu'à 3,1 milliards.

C'est dans cette logique de développement des *green bonds* que l'agence a décidé de peaufiner sa méthodologie sur les obligations vertes, afin de proposer une approche plus précise et rassurante pour les investisseurs dans le cadre nébuleux de l'état du droit. Car oui, c'est bien la

question, dans ce bouillonnement financier : qu'en est-il du régime applicable aux *green bonds* ?

En effet, l'émission de *green bond* s'entend d'une émission obligataire classique mais dont les sommes reçues par les investisseurs devront être affectées à un objet, à un projet, vert. Toutefois, quels sont les moyens de contrôler la finalité de ces investissements ? Y a-t-il une procédure spécifique à suivre lors de l'émission et de la rédaction de son prospectus ? Quel suivi peut-on mettre en œuvre lors de l'utilisation des investissements reçus ?

L'enjeu qui sous-tend ces valeurs mobilières pour les émetteurs est d'attirer de nouveaux investisseurs, d'en fidéliser d'autres, mais aussi bien évidemment de financer des projets « verts ».

Suite en p. 7

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
2, rue Montesquieu - 75041 Paris Cedex 01
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
33, rue des Jeûneurs - 75002 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34